

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23084622

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

22 JUIN 2023

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0643 485 132**

Nom

(en entier) : **XPert CHASSIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Neuve 118 - 7300 Boussu**

Objet de l'acte : Modification du siège social - sous la condition suspensive de la décision de cette assemblée générale d'élimination des statuts existant et le remplacement par des statuts nouveaux en Néerlandais et pour le mettre en concordance avec le Code des sociétés et des associations

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société prénommée du ministère du notaire Valerie Goeminne, de résidence à Renaix, du seize juin deux mille vingt-trois, qu'il a entr'autre été décidé:)

Première résolution – Modification du siège social

L'assemblée générale décide de modifier le siège social de la société, et d'établir le siège social dans la Région Flamande, à 9600 Ronse, Oscar Delghuststraat 60, sous la condition suspensive de la décision de cette assemblée générale d'élimination des statuts existant et le remplacement par des statuts nouveaux en Néerlandais et pour les mettre en concordance avec le Code des Sociétés et des associations.

2) Deuxième résolution – Pouvoirs aux administrateurs

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'administrateur pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

CLOTURE

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maitre Valerie GOEMINNE. Notaire

Ont été déposés en même temps qu'une expédition des présentes :

-l'expédition de l'acte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2023 - Annexes du Moniteur belge